

**Compte rendu du conseil municipal n°19**  
**Mardi 23 février 2016**

**Secrétaire de Mairie** : Muriel TRAPATEAU

**Secrétaire de séance** : Jeannine LE GALL

**Présents** : M. le Maire Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Hervé LE MENS, René RAUD, Nathalie ABIVEN, Bernard CORNEC, Georges JEZEQUEL, Rémi LE BERRE, Bernard LE CAHAREC, Jeannine LE GALL, Karine MORVAN, Philippe MOULLEC, Fabienne SIMON, Yvan BRISHOUAL, Laure LAUVERGEAT, Katia KERZAON.

Annie MOAL donne pouvoir à Julien POUPON

Pascale CORRE DIVERRES donne pouvoir à Bernard CORNEC

Marie Pierre GEULIN LOEVENBRUCK donne pouvoir à Fabienne SIMON

**Début de séance : 20 h 30** en présence de Mr Thierry ROCH trésorier

Les comptes rendus n° 17 et 18 sont approuvés à l'unanimité.

## **1- Comptes de gestion 2015**

Julien POUPON présente au conseil les comptes de gestion et les comptes administratifs commune et eau.

M. ROCH suite au rapprochement entre la trésorerie et la mairie des comptes de gestion et à la stricte concordance des documents, le trésorier a signé les comptes 2015.

### ***Budget communal***

Les dépenses de 2015 sont légèrement inférieures à celles budgétées (- 5%) et les recettes sont légèrement supérieures (+1,92 %).

Le résultat de la section fonctionnement est de :

820 389,85 € de dépenses

1 113 744,66 € de recettes soit une CAF 2015 de 293 354,81 €

Le résultat de la section investissement est de :

670 727,32 € de dépenses

337 992,95 € de recettes soit un résultat de – 332 734,37 €

L'excédent reporté 2014 est 61 200,76 €

*Le résultat de l'exercice 2015 est donc :*

Fonctionnement 2015                    293 354,81 €

Excédent 2014                            61 200,76 €

Investissement 2015 – 332 734,37 €

**Résultat                                    - 39 379,56 €**





# BILAN CA Commune 2015

FONCTIONNEMENT 2015	232 154,05 €
excédent reporté 2014	61 200,76 €
INVESTISSEMENT 2015	- 332 734,37 €
<b>RESULTAT EXERCICE 2015</b>	<b>- 39 379,56 €</b>

À savoir 17 000€ de reste à réaliser - emprunt prévu de 140 000 € début 2016  
→ reste un déficit réel d'investissement de 209 734,37 €

**A AFFECTER**                    **230 000 €**      →      Investissement 2016

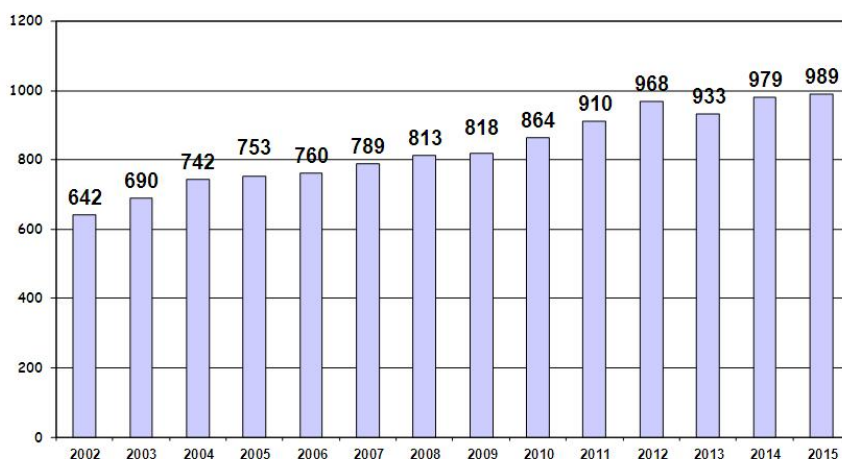
**63 354,81 €**      →      Fonctionnement 2016

Commune de Saint-Créteil



## Recettes de fonctionnement CA 2015

Hors atténuation de charges et CNASEA



### Budget eau

Le résultat de fonctionnement est de :

114 421,88 € de dépenses réelles

125 933,32 € de recettes soit un excédent de 11 511,44 €

Opérations d'ordres : - 34 954,03 €

Résultat de fonctionnement : - 23 442,59 €

Le résultat d'investissement est de :

22 224,44 € de dépenses

57 455,31 € de recettes soit un excédent de 35 230,87 €

*Le résultat de l'exercice 2015 est de :*

Fonctionnement 2015    - 23 442,59 €

Excédent 2014 63 808,15 €  
Investissement 2015 35 230,87 €

**Résultat exercice 2015 75 596.43 €.**

### **Vote du compte de gestion et du compte administratif**

Le compte de gestion du trésorier, les documents sont conformes les uns aux autres est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité également.

Le maire ne participe pas à l'approbation des comptes comme le veut la loi.

### **Affectation des résultats**

Le conseil vote à l'unanimité pour l'affectation des résultats :

Pour la commune : 230 000 € à l'investissement 2016 et 63 354,81 € en report de fonctionnement  
Pour l'eau : 40 365,56 € en report de fonctionnement 2016.

## **2- Demande de subvention construction Bibliothèque et Garderie**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une bibliothèque et d'une garderie périscolaire.

Le coût total de l'opération est estimé à 791 920 €.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le financement suivant :

- DETR 30 % (dotation équipement des territoires ruraux)	237 576 €
- FSIL 20 % (fonds de solidarité investissement local)	158 384 €
- Région contrat partenariat	75 000 €
- Conseil Général	90 000 €
- Sénat Réserve parlementaire	70 000 €

Si toutes ces subventions étaient obtenues il resterait à la **charge de la commune : 160 960 €.**

Suite à cette délibération, le conseil vote à l'unanimité la proposition de M. Le Maire. Les demandes de subvention sont faites le 24 février 2016.

## **3- Installations classées**

Le conseil municipal doit délibérer sur la restructuration ou l'extension de 3 exploitations agricoles sur les communes de Dirinon et Irvillac.

La commission urbanisme environnement après consultation des dossiers n'a pas donné d'avis défavorable.

- Installation classée GAEC ORCIL Dirinon, il s'agit du regroupement de 2 élevages laitiers et la mise à jour des plans d'épandage.

Vote du conseil : Pour : 16  
Contre : 1  
Abstention : 2

- Installation classée SCEA DE KERGADIC Irvillac, il s'agit d'une restructuration et extension d'un élevage de porc (épandage une partie sur St Urbain route de Daoulas).

Vote du conseil : Pour : 12  
Contre : 2  
Abstention : 5

- Installation classée SCEA de TRAONNEVEZEC Irvillac Le Tréhou, restructuration et extension d'un élevage bovin (épandage 30 ha sur St Urbain).

Vote du conseil : Pour : 13  
Contre : 2  
Abstention : 4

#### **4- Renouvellement de la Convention MPT**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal le renouvellement de la convention relative à l'animation jeunesse, avec la Maison Pour Tous de Landerneau, afin de poursuivre et développer le partenariat traduisant leur volonté commune de participer activement à l'épanouissement et aux loisirs des jeunes sur un territoire prenant en compte Landerneau, Pencran, Plouédern, Trémaouézan et St Urbain.

Dans le cadre de ses fonctions d'animation, d'information et de prévention en direction des jeunes de 11 à 15 ans, la Maison pour Tous s'engage à construire un dispositif d'animations annuelles favorisant l'ouverture et la participation des jeunes de la commune.

La participation demandée est la suivante : 20 126 €.

Cette convention est mise en œuvre sur la durée du nouveau CEJ couvrant la période de 2015 à 2018. Elle prendra fin 31 décembre 2018. A l'issue de cette période et du bilan des 3 années de conventionnement, les parties travailleront conjointement à l'élaboration d'une nouvelle convention.

Vote du conseil pour le renouvellement de la convention. Pour : 19.

#### **5- Groupement des commandes**

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, les collectivités ont la possibilité de se réunir dans le cadre d'un groupement de commande pour la passation de marchés de fournitures de produits d'entretien.

Une convention doit être passée entre la commune et la Communauté de Communes du Pays de Landerneau, désignée comme coordinateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la mission décrite aux besoins définis par chaque membre.

Le coût de la passation du marché est réparti entre les collectivités adhérentes au groupement, au prorata du montant du marché passé par chaque collectivité.

Vote du conseil : Pour : 19

## **6- Questions diverses**

### Hervé Le Mens

Nous avons reçu un rapport de synthèse sur des mesures effectuées à l'école, le champ électromagnétique est très positif, il est de 0,1 V/M, le maximum autorisé est de 28 V/M. Il n'y a pas de radon non plus. Les résultats ont été communiqués au Directeur de l'école.

La commission travaux se réunira le 8 mars 2016.

### Julien Poupon

Le calendrier du projet bibliothèque garderie : l'architecte a travaillé sur le projet 3 semaines en particulier sur le thermique, la commission se réunira mi-mars, le projet pourrait être prêt pour le mois de juin, ensuite les appels d'offres pourront être lancés et le commencement des travaux pourraient se faire oct-nov 2016 pour une livraison fin août 2017.

### Nathalie Abiven

CCAS réunion budget le 10 mars à 20 h.

### Philippe Moullec

Suite à la réunion projet bibliothèque, l'alignement du préau avec la bibliothèque avait été évoqué : cela a été vu.

### Bernard Le Caharec

Le garage a été loué par un garagiste d'Irvillac.

**La séance est levée à 22 h 15.**

<p><i>La commission finances se réunit le 10 mars à 13 h 30</i> <i>Prochain conseil municipal 25 mars 2016 à 18 h 30</i></p>
--